

Procédure de Modification de Droit Commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges
Service Urbanisme

28.5 Koven. 17/04/2026 10:10

28.5 Koven. 17/04/2026 10:10

À: MAIRIE LES HERBIERS <mairie@lesherbiers.fr>
Monsieur le Maire,

Par arrêté n°CC2025_216 en date du 27 novembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a prescrit une procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges. Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, l'ensemble des pièces du dossier de procédure.

Pour votre information, le dossier sera parallèlement adressé à Monsieur le Préfet de Département, et fera l'objet d'une procédure d'enquête publique courant juillet 2026.

Ci-dessous le lien de téléchargement du dossier :

<https://www.swisstransfer.com/d/ef56f29c-1011-497e-a60c-4c0680c2d7bc>

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires ou en cas de difficultés d'accès aux documents transmis,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Christelle BITEAU

Instructrice Droit du Sol

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Tel : 02.51.57.14.23



